

La victime de l'accident du Grand Boulevard est connue

C'est un journalier de Croix

Nous avons relaté, il y a quelques jours, l'accident mortel survenu sur le Grand Boulevard, à Marquén-Barvaux, Transportés au dépôt du Mongy, la victime décollait quelques minutes après. Ses poches ne contenant aucun papier d'identité, en dépit des recherches, on ne pouvait arriver à établir celle-ci.

On se perdait également en conjectures sur les circonstances de l'accident et il semblait à première vue que l'inconnu avait voulu se suicider, car plusieurs jeunes gens étaient venus déclarer à M. Jacquemont, commissaire de police, que le mort, chargé de l'enquête, qu'ils avaient aperçu cet homme peu de temps auparavant titubant sur la chaussée centrale et que l'inconnu avait voulu se jeter sous une voiture.

Toute la lumière est faite aujourd'hui sur cette histoire.

La victime est un ouvrier agricole de Croix, M. Théophile Troch, 57 ans, né en Belgique, à Laer (près de Liège), et au service de M. Houzet, demeurant 201, rue Verdun, à Croix.

C'est M. Houzet, ayant reconnu son domestique d'après le surmenage que nous avons donné, est venu hier faire les déclarations suivantes au commissariat de police de Marquén et reconnaître le cadavre.

Théophile Troch était parti dimanche, vers 10 h. 30, disant à son patron qu'il se rendait au marché de Roubaix et qu'il ne rentrerait pas chez lui. Il emportait une somme de 150 fr. environ.

Il est fort probable que le malheureux se sera enivré et que, perdant tout contrôle de lui-même, il a été échoyé — à la suite de quels avatars? — en face du dépôt du tramway Mongy.

L'hypothèse du suicide doit sembler être écartée et c'est un accident le plus à porter au compte de l'ivresse. En effet, il est probable que le malheureux, titubant, est tombé sur la chaussée peu avant le passage d'une voiture. Peut-être s'est-il même blessé mortellement en tombant. Peut-être aussi s'est-il couché lui-même sur le bord du trottoir sans se rendre compte d'un danger qui courait.

Comme un certain nombre de voitures sont passées à ce moment, dans la nuit, sur le Grand Boulevard, il faut considérer que M. Xavier Toulemond est non pas l'auteur involontaire de l'accident, mais bien plutôt le véritable auteur, tombé sur la chaussée de dégrader complètement sa visibilité.

Théophile Troch, à qui l'on ne connaît plus de famille, sera inhumé au cimetière de Marquén.

La mort du Père Delattre

Le discours incendiaire d'un chef nazi

Rortlin, 13 janvier. — Dans un discours prononcé à Orléans, le député national-socialiste Spangemacher, une des personnalités les plus en vue du mouvement hitlérien, s'est aventuré sur le terrain de la politique extérieure et, selon la *Weser Zeitung*, l'émule d'Adolf Hitler, a déclaré notamment :

— Les Français seraient des fous s'ils désarmaient, mais l'Allemagne a le devoir de réarmer. L'ennemi de l'Allemagne, ce n'est pas la France, il est impossible, a ajouté Spangemacher, d'arriver à une compréhension avec ce pays. Un de nous deux doit mourir et c'est toi qui mourras, chef de Français, parce que nous devons vivre.

Puis l'orateur nazi s'est attaqué aux hommes d'Etat français, qu'il a insultés de la façon la plus grossière.

Spangemacher a prédit une nouvelle guerre entre la France et l'Italie, qui bientôt les colonnes de l'armée française franchiront les ponts du Rhin, se dirigeant vers la France.

La surtaxe sur les cokes importées d'Angleterre va-t-elle être supprimée?

UN RELÈVEMENT DES DROITS DE DOUANE EN NORVEGE

Oslo, 13 janvier. — Au cours d'une séance secrète le Storting a adopté un relèvement des droits de douane consistant en une surtaxe temporaire qui s'ajoutera aux droits actuels. On dit que cette surtaxe sera de 20 % pour le sucre et de 15 % pour les autres produits. Elle ne sera pas perçue sur certaines catégories d'automobiles et sur l'outillage agricole.

Francfort-sur-le-Main, 13 janvier. — L'ex-reine Sophie de Grèce, qui était en traitement depuis plusieurs semaines dans une clinique de Francfort-sur-le-Main, est décédée ce soir, à 22 h. 55.

Le congrès international de presse de la Jeunesse universitaire catholique

La Fédération des étudiants de l'Université catholique de Lille et la revue étudiante *Catho*, déjà connue et appréciée dans la région, organisent avec l'appui de l'Ecole de journalisme de l'Université catholique, les 4, 5 et 6 mars 1932, à Lille, un congrès international de presse de la Jeunesse universitaire catholique.

C'est la première fois qu'une réunion de ce genre, groupant les rédacteurs de nombreux journaux et revues de étudiants catholiques de France et les représentants de la presse universitaire catholique de nombreux pays étrangers, est organisée. Il est heureux que cette initiative ait été prise par la Fédération lilloise, dont l'activité s'accroît chaque année, et par *Catho*, qui tout le monde s'accorde à reconnaître comme une des plus belles revues étudiantes.

Ce congrès est placé sous le patronage de hautes personnalités ecclésiastiques et civiles et de représentants autorisés de la presse de Paris et de province. S.E. le cardinal Liénart a bien voulu accepter de présider la séance publique de clôture, qui aura lieu dans l'église de la rue de Valenciennes, le samedi 5 mars.

Grâce aux échanges de vues qui, déjà entrepris, se poursuivront jusqu'au bout de mars, grâce aux rapports qui seront discutés dans des séances de travail, le congrès permettra une collaboration plus étroite et plus féconde entre les divers revues universitaires catholiques; tous les profits de ce contact amical, ils pourront donner un développement plus grand à leurs revues et en améliorer l'administration, la direction technique, la rédaction, l'illustration, etc.

De plus, pour faire connaître l'importance de la presse universitaire catholique, une exposition des revues françaises et étrangères aura lieu, pendant les trois jours du congrès, dans une des salles de l'Ecole de journalisme de l'Université catholique.

L'idée de ce congrès, aussitôt émise, a rencontré partout un grand enthousiasme et une complète approbation. Le congrès de presse semble devoir porter un grand succès et ajoutera au plaisir de la Fédération des étudiants catholiques de Lille un prix de grande valeur.

Une manifestation à Lille en l'honneur de M. Piccard professeur à l'Université de Bruxelles

C'est le samedi 16 janvier qu'aura lieu, à Lille, les manifestations organisées par les Amitiés Franco-Belges du Nord en l'honneur de M. Piccard, professeur à l'Université de Bruxelles, qui est devenu célèbre par ses expériences dans la stratosphère.

L'émiment savant sera reçu à 17 h. dans la salle de la bibliothèque de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, 116.

A 17 h. 30, M. le professeur Piccard donnera dans la grande salle de la Société Industrielle, une conférence avec projections, au cours de laquelle il expliquera la construction de son ballon et la grande ascension qu'il a effectuée à l'Université de Lille.

A 20 h., un dîner sera offert au Café Bellevue, Grand'Place.

A l'occasion de la venue dans le Nord de ce grand savant ami, nous nous plaçons à donner en dessous sa biographie :

Le professeur Auguste-Antoine Piccard est né le 10 mai 1884. Il a commencé ses études à l'Université de Bruxelles en sciences naturelles à Bâle. Il est entré ensuite à l'Ecole Polytechnique de Zurich où il a obtenu le diplôme d'ingénieur. Par ses études par les recherches de physique expérimentale, le professeur entra ensuite comme assistant à l'Institut de physique de l'Ecole Polytechnique de Zurich. Après avoir travaillé sous la direction du professeur Pierre Weiss, à la direction du laboratoire de physique de cet institut.

En 1922, l'Université libre de Bruxelles fit appel au concours du professeur suisse. Après l'Armistice, le professeur Piccard épousa Mlle Marianne Denis, fille du professeur français d'histoire qui fit faire à Piccard, qui est entré au professorat à l'Université de Lille, des recherches de physique expérimentale. On se souvient des étonnantes péripéties de sa mémorable ascension dans la stratosphère le 26 août 1931, où il fut porté à une altitude de 21 000 mètres au-dessus de la mer. M. Piccard n'est pas à sa première ascension en ballon; il en avait déjà fait une quinzaine, le dernier étant en 1927; il avait participé notamment à plusieurs courses d'aéroplane.

La Société Industrielle du Nord de la France remettra le dimanche 17 janvier sa grande médaille d'or à M. le maréchal Lyautey

La distribution des prix de la Société Industrielle du Nord de la France aura lieu, ainsi que nous l'avons dit, le dimanche 17 janvier, à 15 h.

Cette cérémonie sera particulièrement solennelle à cause de la présence de M. le maréchal Lyautey qui présidera la séance au cours de laquelle le président de la Société Industrielle lui remettra la grande médaille d'or de la Fondation Kuhlmann.

La cérémonie commencera par la lecture du palmarès et les discours du président de la Société Industrielle auquel le maréchal Lyautey répondra. On entendra la conférence de M. Guillaume de Tardie qui promet d'être passionnante, le conférencier devant raconter en témoin, les événements qui se sont déroulés au Maroc en 1914-1915, c'est-à-dire la magnifique défense de notre belle colonie dans les circonstances les plus tragiques.

Une allocation du maréchal Lyautey clôturera la cérémonie.

La situation dans la métallurgie de Roubaix-Tourcoing

Le secrétariat des Syndicats libres nous prie d'informer :

A la suite de l'entrevue qui a eu lieu dans le cabinet de M. Gervois, mardi dernier, sous forme de Commission mixte pour la question des salaires en métallurgie, les délégués des Syndicats libres tiennent à apporter les précisions suivantes :

L'accord signé le 25 août dernier, entre les représentants patronaux et ouvriers, en vertu duquel le salaire de base des ouvriers de la métallurgie de Roubaix-Tourcoing est passé de 2,18 à 2,45, marque un progrès de 12,5 %.

Le passage du coefficient 6,94 à 6,49 marque une différence du coût de la vie de 6,5 %. On ne peut donc sortir des termes du contrat pour tenter de justifier, en regard du coût de la vie, une baisse de salaires de 10 %.

Sans l'aspect du coût de la vie, la baisse de 6,5 % devrait d'ailleurs, être adoucie, car elle n'est que temporaire, le coefficient de base devant être relevé à 7,18, sans hausse nouvelle n'est dans l'ensemble, que sensiblement équivalent au coût de la vie.

Il est par conséquent évident que les Syndicats libres n'ont pas accepté une proposition transactionnelle et au besoin une médiation.

C'est dire qu'ils n'ont pu accepter une telle proposition, car elle n'aurait été que la reconnaissance d'une situation de fait, et que cette dernière ne peut que rencontrer leur protestation.

La disparition de M. Omer Dorny industriel à Wervicq

L'enquête ouverte par la police pour élucider le mystère de la disparition de M. Omer Dorny, industriel à Wervicq, s'est poursuivie mercredi.

On sait que M. Dorny a disparu depuis le 5 janvier d'une manière inexplicable.

Les recherches n'ont pas encore permis de découvrir le plus petit indice susceptible de projeter un peu de lumière sur cette troublante affaire.

Un remorqueur dunkerquois est coulé dans le port par un autre navire

Mercredi vers 3 h. du matin le « Ville-Verdun », 300 tonnes de Messageries Maritimes, qui venait d'être déchargé de son chargement, se trouvait dans le bassin du port de Dunkerque, lorsque le remorqueur « Trapp » qui était amaré au quai de la Quarantaine.

Le chauffeur Le Gall, seul homme se trouvant à bord du « Trapp », remarquant l'arrivée du « Ville-Verdun », a voulu éviter la collision en manœuvrant le navire, ce qui a entraîné la rupture de la chaîne du remorqueur qui s'est couché sur le côté.

Les autorités maritimes se sont concertées mercredi matin en vue d'établir les causes de l'accident. Celui-ci a entraîné la destruction du remorqueur et la perte de son chargement.

La politique douanière en Angleterre

Londres, 13 janvier. — La politique douanière du Gouvernement national en matière douanière semble devoir être prochainement fixée. Elle s'orienterait, dit-on, vers l'imposition d'un tarif général qui ne porterait que sur les produits manufacturés, à l'exception des produits agricoles et notamment des produits alimentaires. Telles sont, du moins, les intentions que l'on attribue au sous-comité fiscal qui poursuivra, aujourd'hui, ses délibérations.

UN NOUVEAU GENRE D'ESCRQUERIES AU CATEAU

Au cours d'une tournée qu'il faisait, M. Lefebvre, chef de brigade de gendarmerie au Cateau, fut avisé qu'un individu, profitant de la crédulité de certaines personnes, se livrait, dans les régions d'Ors, de Catillon, de Mazinghen et de la Groise, à un nouveau genre d'escroqueries.

Cet homme se présentait comme ancien courtier en sociétés de capitalisation et offrait des titres d'assurance capitalisation ou d'assurance sur la vie.

Chez un client qu'il avait réussi à convaincre, à Ors, il prétendit que, parmi ses clients, il se trouvait une personne qui, possesseur d'un titre au Cateau, avait eu l'occasion, en janvier 1932, de vendre son titre à un prix de 3.000 francs, ce qui lui avait permis de faire remonter une première fois 95 francs, une seconde fois 176 francs.

L'autre part, un journalier de La Groise, M. Henri Demais, âgé de 72 ans, fut victime du même individu, dans les conditions suivantes : Le 23 septembre 1931, il souscrivit une assurance de 20.000 francs, pour immeuble et 5.000 francs, pour meubles; il paya successivement des primes de 35 francs, 52 francs et 34 francs.

A la suite de ces paiements, M. Demais déclara sa police d'assurance et prétendit de ce que son client était un riche industriel qui possédait une série de prospectus d'assurances, y apposant sa signature pour s'attirer la confiance du client.

M. Lefebvre, chef de brigade, et ses hommes, se mirent à la recherche de l'ancien courtier et le trouvèrent à Catillon. C'est un nommé Aimé Margier, âgé de 26 ans, demeurant à Foué (Aisne), plusieurs fois condamné pour escroqueries et abus de confiance, et faisant l'objet d'informations des Parquets de Verdun et de Valenciennes.

Nous apprenons qu'un cafetier du Cateau aurait été dupe de cet homme, pour une somme approximative de 20.000 francs. Il faudrait s'attendre, croisons-nous, à de nouvelles plaintes à son peu.

La condamnation d'un repris de justice qui avait tenté de tuer un agent

Paris, 13 janvier. — La Cour d'assises de la Seine a condamné, cet après-midi, à quatre ans de prison, un repris de justice, Georges Durain, pour tentative de meurtre sur un agent de la Préfecture de police, un repris de justice, Roger-Adrien Durain, originaire de Saint-Denis de la Réunion, qui, le 20 décembre 1931, se présenta au poste de la rue de Valenciennes, où il était en garde à vue, pour réclamer le paiement de sa pension de retraite.

Le prévenu Durain fut arrêté par la foule et amené au poste.

La condamnation d'un repris de justice, Georges Durain, qui, le 20 décembre 1931, se présenta au poste de la rue de Valenciennes, où il était en garde à vue, pour réclamer le paiement de sa pension de retraite.

LE CADAVRE D'UN MARIN EST RETIRE DU PORT DE BOULOGNE

Dans le bassin à flot du port de Boulogne, on a repêché le corps de M. Arthur Le Bail, 29 ans, du Tréport (Cotes-du-Nord). Il appartenait à l'équipage du « Notre-Dame-de-Lourdes ». Sa disparition remontait à un mois.

Il y a tout lieu de croire que Le Bail est tombé à l'eau accidentellement.

MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE

La médaille d'honneur communale a été décernée aux employés communaux des noms suivants :

M. Carlos Beugnot, à Tourcoing; Joseph Corneille, à Roubaix; M. Dugué, à Roubaix; Georges Dumontier, à Tourcoing; Jules Grimont, à Marquén-Barvaux; Louis Hazebrouck, à Comines; Henri Lefebvre, à Tourcoing; Henri Koenig, à Tourcoing; Lestienne, à Roubaix; M. Hériot, veuve Doucquet, à Croix; M. Messiaen, à Tourcoing; Parmentier, à Tourcoing; Plat, à Tourcoing; Thérin, à Roubaix; Tuynens, à Tourcoing.

LA DETTE

Le tirage des séries C. D. ayant lieu le 20 février, hâtez-vous de souscrire car il ne restera que peu de billets.

Vous en trouverez dans les banques, bureaux de tabac, etc., et chez Girault, dépositaire officiel, 19, rue du Marché-Libéré, Roubaix.

Souscrire à « La Dette », c'est faire la bonne œuvre envers nos plus grands mutilés.

Le Groupement interprofessionnel de la région de Roubaix-Tourcoing adopte le principe d'une réduction de salaires

A la suite de la réunion de la Commission mixte tenue mardi après-midi entre les représentants patronaux de la métallurgie et du textile (industriels indépendants), et représentants ouvriers des syndicats libres et confédérés de la métallurgie et du textile, on sait qu'une baisse d'environ 10 % avait été décidée par la Chambre syndicale patronale métallurgique de Roubaix-Tourcoing.

Mardi matin, le groupement interprofessionnel de Roubaix-Tourcoing (patrons indépendants du textile), s'est réuni en assemblée générale.

Ainsi que nous l'avons longuement relaté, la Commission mixte n'ayant pu trouver une base d'entente, les parties reprenèrent leur liberté.

Les patrons indépendants ont décidé au cours de leur réunion d'hier matin, de garder chacun leur liberté en ce qui concerne le taux de la réduction de salaires dans le textile — qui sera très probablement de 10 % — et la date d'application de la mesure.

La situation dans la métallurgie de Roubaix-Tourcoing

Le secrétariat des Syndicats libres nous prie d'informer :

A la suite de l'entrevue qui a eu lieu dans le cabinet de M. Gervois, mardi dernier, sous forme de Commission mixte pour la question des salaires en métallurgie, les délégués des Syndicats libres tiennent à apporter les précisions suivantes :

L'accord signé le 25 août dernier, entre les représentants patronaux et ouvriers, en vertu duquel le salaire de base des ouvriers de la métallurgie de Roubaix-Tourcoing est passé de 2,18 à 2,45, marque un progrès de 12,5 %.

Le passage du coefficient 6,94 à 6,49 marque une différence du coût de la vie de 6,5 %. On ne peut donc sortir des termes du contrat pour tenter de justifier, en regard du coût de la vie, une baisse de salaires de 10 %.

Sans l'aspect du coût de la vie, la baisse de 6,5 % devrait d'ailleurs, être adoucie, car elle n'est que temporaire, le coefficient de base devant être relevé à 7,18, sans hausse nouvelle n'est dans l'ensemble, que sensiblement équivalent au coût de la vie.

Il est par conséquent évident que les Syndicats libres n'ont pas accepté une proposition transactionnelle et au besoin une médiation.

C'est dire qu'ils n'ont pu accepter une telle proposition, car elle n'aurait été que la reconnaissance d'une situation de fait, et que cette dernière ne peut que rencontrer leur protestation.

La disparition de M. Omer Dorny industriel à Wervicq

L'enquête ouverte par la police pour élucider le mystère de la disparition de M. Omer Dorny, industriel à Wervicq, s'est poursuivie mercredi.

On sait que M. Dorny a disparu depuis le 5 janvier d'une manière inexplicable.

Les recherches n'ont pas encore permis de découvrir le plus petit indice susceptible de projeter un peu de lumière sur cette troublante affaire.

Un remorqueur dunkerquois est coulé dans le port par un autre navire

Mercredi vers 3 h. du matin le « Ville-Verdun », 300 tonnes de Messageries Maritimes, qui venait d'être déchargé de son chargement, se trouvait dans le bassin du port de Dunkerque, lorsque le remorqueur « Trapp » qui était amaré au quai de la Quarantaine.

Le chauffeur Le Gall, seul homme se trouvant à bord du « Trapp », remarquant l'arrivée du « Ville-Verdun », a voulu éviter la collision en manœuvrant le navire, ce qui a entraîné la rupture de la chaîne du remorqueur qui s'est couché sur le côté.

Les autorités maritimes se sont concertées mercredi matin en vue d'établir les causes de l'accident. Celui-ci a entraîné la destruction du remorqueur et la perte de son chargement.

La politique douanière en Angleterre

Londres, 13 janvier. — La politique douanière du Gouvernement national en matière douanière semble devoir être prochainement fixée. Elle s'orienterait, dit-on, vers l'imposition d'un tarif général qui ne porterait que sur les produits manufacturés, à l'exception des produits agricoles et notamment des produits alimentaires. Telles sont, du moins, les intentions que l'on attribue au sous-comité fiscal qui poursuivra, aujourd'hui, ses délibérations.

UN NOUVEAU GENRE D'ESCRQUERIES AU CATEAU

Au cours d'une tournée qu'il faisait, M. Lefebvre, chef de brigade de gendarmerie au Cateau, fut avisé qu'un individu, profitant de la crédulité de certaines personnes, se livrait, dans les régions d'Ors, de Catillon, de Mazinghen et de la Groise, à un nouveau genre d'escroqueries.

Cet homme se présentait comme ancien courtier en sociétés de capitalisation et offrait des titres d'assurance capitalisation ou d'assurance sur la vie.

Chez un client qu'il avait réussi à convaincre, à Ors, il prétendit que, parmi ses clients, il se trouvait une personne qui, possesseur d'un titre au Cateau, avait eu l'occasion, en janvier 1932, de vendre son titre à un prix de 3.000 francs, ce qui lui avait permis de faire remonter une première fois 95 francs, une seconde fois 176 francs.

L'autre part, un journalier de La Groise, M. Henri Demais, âgé de 72 ans, fut victime du même individu, dans les conditions suivantes : Le 23 septembre 1931, il souscrivit une assurance de 20.000 francs, pour immeuble et 5.000 francs, pour meubles; il paya successivement des primes de 35 francs, 52 francs et 34 francs.

A la suite de ces paiements, M. Demais déclara sa police d'assurance et prétendit de ce que son client était un riche industriel qui possédait une série de prospectus d'assurances, y apposant sa signature pour s'attirer la confiance du client.

M. Lefebvre, chef de brigade, et ses hommes, se mirent à la recherche de l'ancien courtier et le trouvèrent à Catillon. C'est un nommé Aimé Margier, âgé de 26 ans, demeurant à Foué (Aisne), plusieurs fois condamné pour escroqueries et abus de confiance, et faisant l'objet d'informations des Parquets de Verdun et de Valenciennes.

Nous apprenons qu'un cafetier du Cateau aurait été dupe de cet homme, pour une somme approximative de 20.000 francs. Il faudrait s'attendre, croisons-nous, à de nouvelles plaintes à son peu.

La condamnation d'un repris de justice qui avait tenté de tuer un agent

Paris, 13 janvier. — La Cour d'assises de la Seine a condamné, cet après-midi, à quatre ans de prison, un repris de justice, Georges Durain, pour tentative de meurtre sur un agent de la Préfecture de police, un repris de justice, Roger-Adrien Durain, originaire de Saint-Denis de la Réunion, qui, le 20 décembre 1931, se présenta au poste de la rue de Valenciennes, où il était en garde à vue, pour réclamer le paiement de sa pension de retraite.

Le prévenu Durain fut arrêté par la foule et amené au poste.

La condamnation d'un repris de justice, Georges Durain, qui, le 20 décembre 1931, se présenta au poste de la rue de Valenciennes, où il était en garde à vue, pour réclamer le paiement de sa pension de retraite.

LE CADAVRE D'UN MARIN EST RETIRE DU PORT DE BOULOGNE

Dans le bassin à flot du port de Boulogne, on a repêché le corps de M. Arthur Le Bail, 29 ans, du Tréport (Cotes-du-Nord). Il appartenait à l'équipage du « Notre-Dame-de-Lourdes ». Sa disparition remontait à un mois.

Il y a tout lieu de croire que Le Bail est tombé à l'eau accidentellement.

MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE

La médaille d'honneur communale a été décernée aux employés communaux des noms suivants :

M. Carlos Beugnot, à Tourcoing; Joseph Corneille, à Roubaix; M. Dugué, à Roubaix; Georges Dumontier, à Tourcoing; Jules Grimont, à Marquén-Barvaux; Louis Hazebrouck, à Comines; Henri Lefebvre, à Tourcoing; Henri Koenig, à Tourcoing; Lestienne, à Roubaix; M. Hériot, veuve Doucquet, à Croix; M. Messiaen, à Tourcoing; Parmentier, à Tourcoing; Plat, à Tourcoing; Thérin, à Roubaix; Tuynens, à Tourcoing.

LA DETTE

Le tirage des séries C. D. ayant lieu le 20 février, hâtez-vous de souscrire car il ne restera que peu de billets.

Vous en trouverez dans les banques, bureaux de tabac, etc., et chez Girault, dépositaire officiel, 19, rue du Marché-Libéré, Roubaix.

Souscrire à « La Dette », c'est faire la bonne œuvre envers nos plus grands mutilés.

Le nouveau Cabinet Laval

Le Cabinet a été constitué de la façon suivante :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : M. Laval.

Justice et vice-présidence du Conseil : M. Léon Bérald.

Intérieur : M. Caltha.

Finances : M. P.-E. Flandin.

Budget : M. Piétri.

Guerre : M. Tardieu.

Maires militaires : Ch. Dumont.

Commerces et Industrie : M. Rollin.

Agriculture : M. Fould.

Travaux publics : M. Deligne.

Instruction publique : M. Mario Roustan.

Travail : M. Landry.

Pensions : M. Champetier de Ribes.

Air : M. Dumassal.

P. T. T. : M. Guérinier.

Marine marchande : M. Chappedelaine.

Santé publique : M. Blaisot.

Colonies : M. Paul Reynaud.

Sous-secrétaires d'Etat

Présidence du Conseil et Economie nationale : M. Gignoux.

Revue-Arts : M. Petsch.

Colonies : M. Diagne.

Expéditions militaires : M. Morinard.

Travail : M. Foulon.

Air : M. Rihou.

Tourisme : M. Gaston Gérard.

Marine : M. Diagne.

Commerces et Industrie : M. Froy.

Enseignement technique : M. Pomaret.

Les Sous-Secrétaires d'Etat de l'Intérieur et de l'Agriculture sont supprimés.

La question du charbon étudiée à Genève

Genève, 13 janvier. — La commission qui vient d'avoir lieu sous la direction du Comité économique de la Société des Nations, des experts gouvernementaux, patronaux et ouvriers de l'industrie du charbon, a pris fin, aujourd'hui, à midi elle s'est déroulée dans des conditions et dans une atmosphère qui permettent d'espérer de bons résultats en vue de la conclusion de nouveaux accords de paix, tendant à améliorer la production de charbon et à garantir le passage de ce produit.

La commission a permis de constater qu'un accord existe entre les représentants des Nations, les patrons et les ouvriers de l'industrie du charbon, et que les dirigeants de patrons des ouvriers ont la nécessité d'une organisation pour remédier au désordre dans la distribution du charbon et aux conséquences qu'il entraîne dans les salaires et la situation financière des entreprises minières.

Dans son rapport au Comité économique de la Société des Nations, la commission exprime le désir que les efforts en vue d'obtenir à des ententes de ce genre soient activement poursuivis. Elle estime en outre que l'initiative des patrons et de la commission des Nations doivent appartenir aux producteurs. Elle ne croit pas que la Société des Nations doive accepter la responsabilité de l'initiative de la direction des négociations. Elle croit que la revendication concernant la création d'un organisme international qui comprendra des délégués des gouvernements, des ouvriers, des industriels et des consommateurs, est une déclaration qui est difficile de prendre position, alors que l'industrie houillère continue seulement à s'organiser sur le plan international. En attendant, le Comité économique sera prié de conserver la composition de son Comité d'experts qui paraît être, à son avis, l'organe approprié pour suivre de près le développement de la situation.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres, 13 janvier. — Aux ports de l'Atlantique, 30.000 sacs de coton, 40.000 sacs de port de l'Atlantique, dans les villes de l'intérieur.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 20.000 sacs; pour l'Amérique, 2.000 sacs; pour l'Inde, 2.000 sacs.

LES VENTES DE LAINES

Sydney, 13 janvier. — 10.500 balles de laine ont été vendues, dont 3.000 balles de 10.100 balles ont trouvé acheteurs. Le choix offert était satisfaisant et la demande a été très active de la part de tous les acheteurs.

La hausse de 5 % enregistrée dernièrement s'est bien maintenue et la tendance est restée favorable aux producteurs.

A Londres. — Offert 6.000 balles Australiennes et 1.400 balles Nouvelles Zélandaises. Marché très animé, Australiens et Allemands principaux acheteurs. On a rien retiré.

LE MARCHÉ DU COTON AUX INDES

Bombay, 13 janvier. — L'Association des courtiers et la Cour des Indes ont traité aucune nouvelle affaire tant que la situation de ce serait pas améliorée aux Indes. Le marché du coton sera ouvert deux jours par semaine afin de permettre d'effectuer les opérations nécessaires par les contrats en cours.

New-York, 13 janvier. — L'ouverture effective dans de bonnes conditions, mais les fluctuations sont assez étroites. Le marché semble tout disposé à poursuivre son mouvement en avant et à s'aggraver avec les actions de tabac, la coopération. La bonne orientation de tous ces programmes qui, il y a quelque temps, marquaient de la faiblesse, produit une très bonne impression. Une série de nouvelles émanant d'importantes maisons bancaires et suivant lesquelles le Federal Reserve System aurait inauguré un vaste programme d'expansion de crédit, ont encouragé la faculté de recouper parmi ses membres. La clôture est ferme dans tous les compartiments.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 14 janvier 1932 N° 12

VASSIA KASSAN

PAR LOUIS D'ARVERS

— Nos dames ne sont pas habituées au refus, dit le docteur en riant; il faut en prendre votre parti.

— Je serais un rustre si je refusais, pensait-il tout bas.

— Alors, vous n'y voyez rien?

— Naturellement... Du reste, je ne puis faire autrement.

L'invitation envoyée à Salbris ne l'avait pas été sans peine. La chanoinesse avait fait le pied à plat contre les raisonnements de sagesse et de bon sens de sa nièce et l'avait emporté.

— Vous n'avez pas le droit de le faire en lacon, maintenant que vous connaissez les lettres que j'ai reçues de France; la lettre de la comtesse de Bertier vous donne toutes les satisfactions possibles.

— Sans doute, ma tante, mais cela ne m'empêche pas de le traiter en ami... et de lui être réconcilié, je lui souhai-tai avec plaisir mon voyage.

— La vérité est que vous n'avez pas plus de sens que quand vous ambasciez et notre empereur lui-même.

— Dites-moi ce que vous en pensez.

et se tient bien dans les salons; complice raiquement Nora. Cela ne m'apprend pas plus long qu'avant sur la personnalité morale de cet étranger.

— Vous êtes terrible! conclut si piteusement la chanoinesse, que Nora est pitié de sa déconvenue et accepta que l'invitation fût envoyée.

En dépit de ses préventions, Nora s'accueillit gracieusement son invité.

Celui-ci, qui, de sa vie, n'avait été intimidé, se sentit nerveux et embarrassé et se présenta et resta devant elle comme un collégien.

Il croyait vraiment avoir un brouillard devant les yeux et son cœur battait férocement.

Nora pensait qu'il était encore très malade et le repoussa avec plus d'intérêt.

J'ai peur que nous ayons eu tort de nous arrêter trop longtemps au repos complet du monastère; dit-elle de sa voix si harmonieuse et en gravité. Vous paraissiez encore bien faible.

Elle lui tendit la main.

Il s'inclina très bas pour la baiser.

— Comment pourrai-je jamais vous remercier, princesse... Vous avez traité le « braconnier » comme un roi.

Le « braconnier » est d'une nuance de roux qui ne m'a rien fait et nos lettres, répliqua-t-elle avec un sourire.

— Mais s'il vous venait rétablir? Notre bon docteur a eu, durant quelques jours, de très bonnes nouvelles.

— On n'échappe pas à son destin, dit Salbris.

— Vous êtes fataliste?

— Ne l'êtes-vous pas un peu, princesse?

— Pensez-vous que nous échappions toujours à notre destin?

— Nous avons vu tout un long de l'histoire du monde des tyrans faire échouer tous ceux qui leur étaient suspects et mourir eux-mêmes assassinés malgré tout...

— Cela prouve simplement que pour le crime il n'y a pas de bonheur...

Salbris se leva d'un instant, puis dit avec une différence affectée.

Ma vie a été très aventureuse, mais je n'ai vu là qu'une forme d'infortune.

Il s'étonnait en lui-même d'avoir prononcé ces paroles, mais il n'avait décidé ment pas, ce matin-là, sa maîtrise habituelle.

Les suites de sa chute, dont il n'était pas encore guéri, malgré les bons soins du docteur Joachim, l'avaient affaibli physiquement et, partant, cérébralement.

Cette faiblesse le servit. Nora en fut plus étonnée qu'elle ne l'avait été par son audace. En fait, cette faiblesse la rassura. Elle prit plaisir à la conversation de cet homme très cultivé qui menait une conversation avec grâce et esprit.

— Ah! si Egou avait seulement la moitié de son esprit!, pensa Nora, étonnée de la silhouette un peu massive

de son cousin et la banalité de ses propos.

Salbris était de ces rares hommes qui enlèvent tout peine aux maîtresses de maison et avec qui celles-ci ne sentent pas passer les heures.

— Comment il jugea le moment venu de se retirer; elle ne le retint pas, mais se montra aimable sans effort.

— Venez nous voir aussi souvent qu'il vous plaira, lui dit-elle cordialement. Vous ne m'y trouveriez pas toujours, car je m'absente des journées entières. Mais ma tante ne sort jamais et sera toujours heureuse de vous recevoir.

— Vous sommes quelque peu responsables de la cruauté de notre loi, et de nos glaciers envers vous... et ajouta-t-elle avec un sourire en lui tendant une main cordiale.

— Je pense, princesse, que je resterai toujours le débiteur du Brécourt, dit-il d'une voix profonde. Car, sans cette bienheureuse chute, j'aurais connu de vivre ma vie sans but et je n'aurais jamais connu le vrai repos, le calme apaisant que j'ai trouvé ici.

— Que vous n'avez pas vu dire que... coupé-t-elle en riant, violemment désireuse de ne pas lui laisser achever une phrase qu'elle sentait redouter. Vous pourriez en abuser facilement de votre santé, ajouta-t-elle plus sérieusement, mais vous n'avez donné votre parole et j'y crois...

Elle devait se souvenir plus tard qu'il

avait tressailli à ces paroles et qu'un flot de sang avait rougi son pâle visage de convalescent.

Je ne l'oublie pas, dit-il simplement